

Les bons conseils pour monter son projet de plantation et son dossier de demande « si on plantait pour demain »

LUNDI 23 JUIN 2025

PAYS BERRY-SAINT-AMANDOIS



Déroulé

- 1) Présentation du Pays et du cadre général de l'opération
- 2) Rôle des arbres, haies pour le paysage et l'environnement
- 3) Astuces et conseils pour anticiper sa plantation
- 4) Présentation des critères et déroulé de l'appel à projets
- 5) Le dossier de candidature

- 6) Suivi d'un temps de questions/réponses

Le Pays Berry Saint-Amandois

Le Syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois

- Établissement public de coopération intercommunale (créé en 1989)
- 85 communes + 4 Communautés + Département du Cher

pour une politique commune d'aménagement et de développement du territoire

- Comment => charte de développement = une stratégie et des plans d'actions
- Moyens : des études, des programmes d'animation ou de financements aux bénéficiaires collectivités, porteurs de projets

Le paysage et le bocage = un sujet constant du Pays depuis 1995

- Une charte paysagère (2015) + une étude trame verte et bleue (2016)
 - Un SCoT (2025) qui réaffirme « le rayonnement du Pays par la mise en valeur des paysages et patrimoines »
- 

De « Si on plantait » à « Si on plantait pour demain »

1^{ère} opération en 2008 et en continu depuis 2015

- environ 110 km de haies , 50 ha de vergers
- 450 bénéficiaires dont 50 communes
- Financement du Conseil régional (Contrats de pays, CRST)

Un bilan quantitatif et qualitatif de 10 ans d'opération (2024)

Un cahier des charges revisité pour

- Améliorer l'impact paysager et environnemental des plantations
- Répondre aux demandes d'accompagnement
- Améliorer le taux de reprise
- S'adapter aux nouveaux enjeux, dispositifs actuels et financements



Les objectifs généraux

1. **concourir à la conservation des paysages et lutter contre leur banalisation** par le soutien à l'implantation de formes végétales typiques, le recours à des essences ou variétés locales.
2. **reconstituer un maillage fonctionnel de haies bocagères** à des fins paysagères, écologiques et économiques
3. **soutenir les plantations de végétaux pour leur rôle écologique** sur la biodiversité, la qualité et la préservation des sols et de l'eau, leur contribution à lutter contre le changement climatique...

+ action référencée comme action démonstrative
du projet de Parc naturel régional Sud Berry

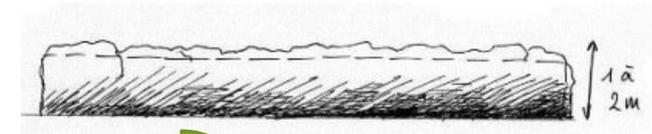
Le rôle des haies et arbres dans nos paysages

Un trésor paysager

Les haies sont le témoin d'une histoire agricole. Les locaux, mais aussi les touristes, apprécient ces paysages

Un réservoir de biodiversité

La haie est à la fois une zone de vie, de refuge, de reproduction pour la flore et la faune.



Un corridor écologique

Abrite, nourrit et permet le déplacement des espèces animales.

34 espèces d'oiseaux par km > 6, si mono-spécifique

Stockage de carbone

1 km de haie de 4 mètres de largeur capte 2,5 tonnes de CO₂/an.

Réduction des pollutions

Capte les pollutions

- 27 % des particules fines pour une haie de feuillus.



50 espèces d'oiseaux par km

Le rôle des haies et arbres dans nos paysages

Une protection face aux éléments: le vent

Une protection face à la météo: l'inondation

Le système racinaire permet la pénétration optimale de l'eau dans le sol,

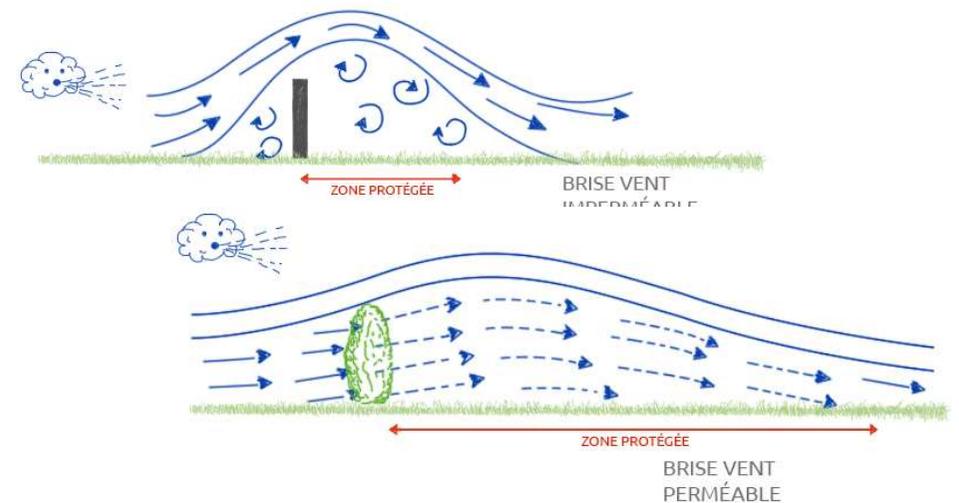
Réduction de la vitesse de l'eau

Une protection face à la météo: la canicule

En moyenne, il fait 5°C de plus en ville que dans la campagne environnante.

Une source de revenus

Pour le monde agricole, le bois énergie devient une nouvelle source de revenus.



Quelle biodiversité dans nos haies

Les insectes :



Les amphibiens et les reptiles :



Les oiseaux :



Les arachnides :



Les mammifères :



Diapositive 8

hS1 Peut être illustrer aussi par des espèces emblématiques du bocage : pie-grièche, chouette...

Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:25:22.258

Les bénéficiaires

- Les exploitants agricoles individuels ou en société / et gestionnaires d'exploitation agricole
 - Les communes et leurs groupements
 - Les particuliers ou personnes morales (SCI) propriétaires, locataires ou gestionnaires d'habitation avec terrain et/ou de terres
 - Les associations, entreprises et autres (ex : établissements publics)
- 

Les types de plantations de l'opération

Type 1 - La plantation/régénération de haies champêtres et arbres de haut-jet

Sous-type a) – Implantation d'une haie nouvelle

Sous-type b) – Regarnissage de haie existante et/ou réintroduction d'arbres de haut-jet ou fourragers

Sous-type c) – Techniques d'implantation ou régénération naturelle assistée

Type 2 – Les alignements d'arbres

Type 3 – Les vergers

Type 4 – Les petits projets d'agroforesterie <2 ha

- en système intra-parcellaire
 - parcours animaux
- 

Les 10 commandements du planteur

(👍 = cadré dans l'opération)

- I. Penser son projet longtemps à l'avance 👍
- II. Choisir des espèces locales adaptées à son environnement 👍
- III. Travailler le sol dès le début de l'automne
- IV. Préparer la bande de sol aussi soigneusement qu'un lit de semence (haie)
- V. Travailler le sol en profondeur
- VI. Poser un paillage biodégradable
- VII. Planter de jeunes plants 👍
- VIII. Planter à fin de l'automne/hiver 👍
- IX. Renoncer à tailler la haie par le dessus quand c'est possible 👍
- X. Arroser le premier printemps (selon condition météo) et été – prévoir l'accessibilité à l'eau

Diapositive 11

hS1 Cela fait beaucoup pour une seul diapo, à scinder en 2 au moins

Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:25:56.667

hS2 D'une manière générale, il faut conserver les 10 commandements mais il faut adapter le message car une partie des recommandations est déjà cadrées par notre opération (la 1, la 2, la 7, la 8). il faut garder le contenu des diapos 3,4,5,6,9, 10 .

Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:32:14.943

hS3 Ps : nous avons un guide «les bons conseils» : appui pour illustrer aussi

Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:33:56.557

Comment identifier son sol

Pour bien réussir la plantation d'une haie, il convient de choisir soigneusement les essences qui vont la composer.

En effet, les arbres et arbustes ont des exigences différentes, tant en matière de pH du sol que d'humidité.

SOLS ACIDES

pH < 7. Ces sols sont généralement à dominante sableuse et/ou limoneuse.

AJONC D'EUROPE
 DIGITALE POURPRE
 BRUYÈRE À BALAIS
 ASPHODÈLE BLANC
 CHÂTAIGNIER
 PETITE OSEILLE
 GENÊT À BALAIS
 BOULEAU PUBESCENT
 HOUX
 CALLUNE FAUSSE BRUYÈRE

SOLS NEUTRE

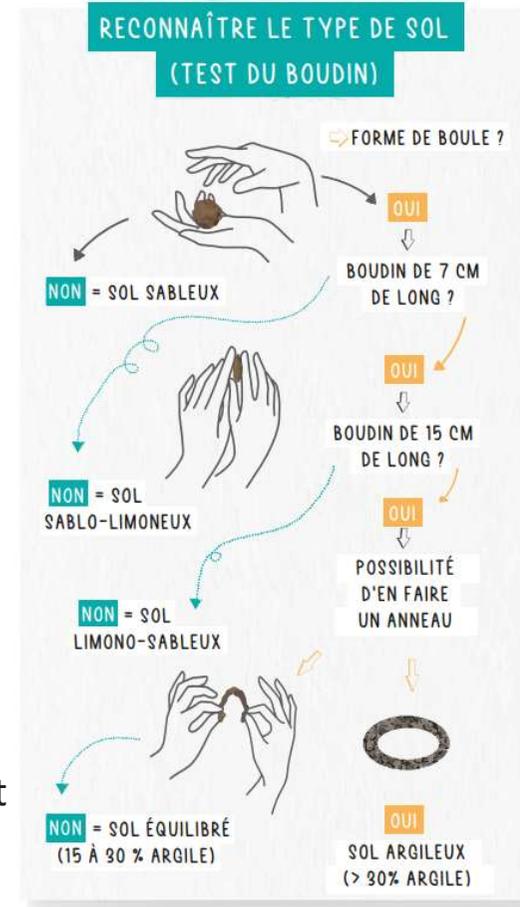
pH autour de 7 souvent argilo limoneux

ARUM MACULÉ
 LAMIER POURPRE
 LISERON DES HAIES
 PETITE PERVENCHE
 MUSCARI
 CLÉMATITE BLANCHE
 GAILLET CROISSETTE
 MERISIER
 STELLAIRE HOLOSTÉE
 MÉLILOT BLANC

SOLS ALCALINS

dits calcaires : pH > 7 argilo calcaire

BUIS
 PANICAUT CHAMPÊTRE
 CHICORÉE SAUVAGE
 TRÔÈNE
 PETITE PIMPRENELLE
 TANASIE COMMUNE
 CERISIER DE SAINTE LUCIE
 AIL DES OURS
 EPINE-VINETTE
 CARDÈRE SAUVAGE



Le caractère d'humidité du sol est à prendre à l'échelle d'une année.

C'est la profondeur de sol gorgé d'eau, et la période plus ou moins longue durant laquelle l'eau est présente durant un an, qui vont définir les essences d'arbres et d'arbustes que vous pourrez implanter.

Quelques astuces pour réussir sa plantation

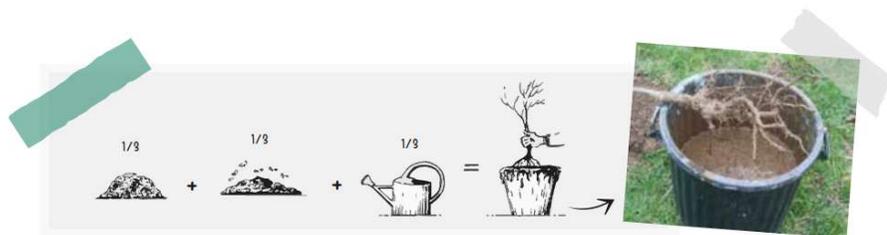
La préparation du sol :

Quand? Préparer son sol en début d'automne, dès que les sols ont reçu des pluies suffisantes à l'issue de l'été et permettant de la travailler en souplesse.



Comment ?

- Soit avec une bêche
- Soit avec un motoculteur, une motobineuse, ou de l'outillage agricole
- Sans outils, avec de la patience ; la pose d'un paillage qui va se décomposer va faciliter le travail du sol



La Plantation :

Quand? De novembre à **mi-janvier** (période livraison de l'opération), hors période de gel ou de fortes pluies

Quels types de plants? En racines nues

Mise en jauge : Le Pays fournit les petits plants (hors fruitiers) avec des sacs « hermétiques » permettant de préserver les racines nues pendant plusieurs jours.

Si vous ne pouvez pas les planter dans les jours à venir installer les plants en ligne dans un sillon creusé dans un tas de sable ou terre légère dans une zone à l'abris du gel.

Préparation du pralin : Mélanger 1/3 de terre 1/3 de bouse de vache/compost 1/3 d'eau.

Diapositive 13

- hS1** Avant cette diapo, il manque des informations sur «comment on compose sa haie ou son alignement?» : en fonction des objectifs recherchés : haie basse taillée, haie brise vent;, haie refuge animaux La notion de arbustes, arbres, arbrisseaux, haut-jet intermédiaire : il faut faire le lien avec nos bons de commandes
Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:55:24.132
- hS2** Cas général mais nous c'est mi janvier que se fera la livraison
Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T08:05:31.218
- hS3** Ici aussi c'est le cas général mais nous aurons des livraisons dans des sacs spécifiques qui permettent la conservation plusieurs jours voire jusqu'à 2 semaines (à condition de conserver hors gel et éventuellement de réhumidifier), ne vaut pas pour fruitiers !! **DONC** peut être parler des grands principes : à conserver hors gel, dessèchement, lumière doù mise en jauge
Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T08:12:18.343

Quelques astuces pour réussir sa plantation

Pose d'un paillage

Le paillage de la haie dans les premières années est indispensable pour la réussite de la reprise des végétaux.

- limite la concurrence des herbes folles et évite le désherbage manuel
- conserve la fraîcheur du sol

On peut choisir de pailler sa haie avec de la paille ou un autre paillage végétal en vrac (lin, chanvre, miscanthus, bois déchiqueté...).

Il faudra le renouveler très régulièrement pendant au moins deux à trois ans avec 15 cm minimum d'épaisseur.

Paillage en rouleau, biodégradable est la seule bonne solution !

Le paillage biodégradable, plus cher, permet à l'eau de passer, se décompose en trois ans environ, sans laisser de traces, le temps à la haie de bien prendre racine.



Quelques astuces pour réussir sa plantation

Protection gibier

En cas de présence avérée d'une forte population de lapins et surtout de chevreuils, il est fortement conseillé de protéger les plants :

- ❑ avec des protections individuelles que le Pays propose dans l'opération
- ❑ en entourant la haie d'un grillage à poules pour freiner la pénétration des lapins (non financé et non fourni par le Pays);
- ❑ en entourant la haie d'un fil de clôture électrique pour freiner la pénétration des chevreuils (non financé et non fourni par le Pays, sauf projet de RNA)
- ❑ en disposant de la laine de mouton au pied des plantations qui assurera la fonction de paillage et de répulsif à chevreuils (non financé et non fourni par le Pays)



Formes traditionnelles des haies

La haie basse trois faces



Bouchure taillée



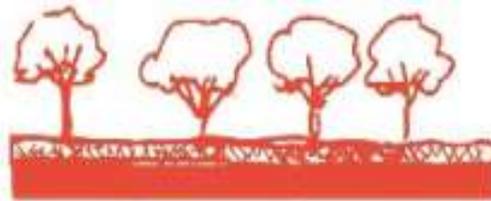
La haie arbustive



Bouchure "montée"



La haie arborée ou haie libre



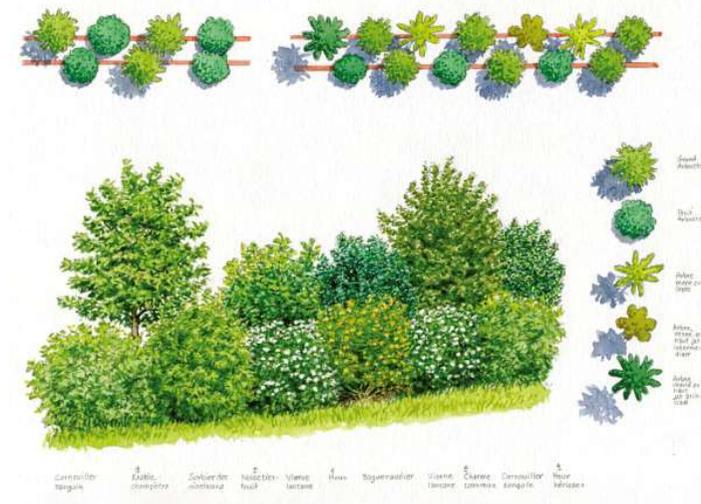
La bouchure sévère



Les espèces proposées pour la composition des haies :

En fonction du projet se référer au bon de commande « plantation, régénération de haies, ripisylves dont arbres de haut-jet) » fournit les indications de sol, port, taille selon les espèces permettant de sélectionner les essences propres à votre projet :

- Haies taillées
- Haie de bord de cours d'eau ou zone humide
- Haie brise-vent
- Haie favorable à la faune....



Les végétaux fournis dans le cadre de l'opération sont :

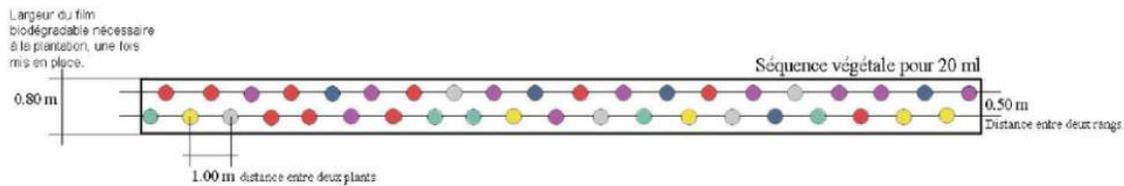
- des jeunes plants (30 à 50 cm de haut), livrés racines nues
 - Assure une meilleure reprise
 - Favorise un aspect buissonnant après la taille de formation (Page 11 du guide des bons gestes).
- pour les espèces les plus communes certifiées « Végétal Local »

Schéma de plantation des haies champêtres

6 essences différentes composent les haies.

Implantation sur 2 rangs en quinconce (espacement entre plants 1m et entre rangs 0,5m),

Pour un mélange idéal, des séquences de plantation sur 20 mètres linéaires sont réalisées et permettent de définir les quantités (voir ci-dessous) : compter 40 plants pour 20 ml, soit 200 plants pour 100 ml.



- N° 1 ● 10 unités
- N° 2 ● 10 unités
- N° 3 ● 5 unités
- N° 4 ● 5 unités
- N° 5 ● 5 unités
- N° 6 ● 5 unités

Soit pour 100 ml :
 Essence végétale N°1 = 50 u
 N°2 = 50 u
 N°3 = 25 u
 N°4 = 25 u
 N°5 = 25 u
 N°6 = 25 u



Diapositive 18

hS1 Je changerai cette diapo car la liste est déjà fixée par notre opération; par contre, il faut développer sur les principes et intérêt écolo, agro et paysager : pourquoi on propose une liste toute prête (avec champagne et bocage), végétal local, pourquoi on demande 6 espèces minimale dans une haie, le double rang ...

Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:52:19.969

Le végétal local c'est quoi?

Planter local ne veut pas dire acheter local.

Il faut en effet vérifier l'origine des plants, qu'ils soient obtenus à partir de plants indigènes, ce qui n'est pas toujours le cas.

Des arbustes achetés localement peuvent ne pas provenir de la région, ni même de France



Elle garantit l'origine locale des plants qui en bénéficient et labellise l'ensemble du réseau :
collecteurs de graines, cultivateurs, producteurs.

Cette marque permet une plus grande transparence sur la provenance des plants vendus.

Elle favorise le maintien d'une biodiversité génétique par la récolte en milieu naturel des graines

Site internet de la marque Végétal local : <https://www.vegetal-local.fr/>

Accès aux listes des producteurs en Végétal local : <https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche>

Quelques astuces pour réussir sa haie champêtre

Le recépage

Pourquoi ? Les arbres et arbustes présentent naturellement une silhouette composée d'un seul tronc et d'un houppier.

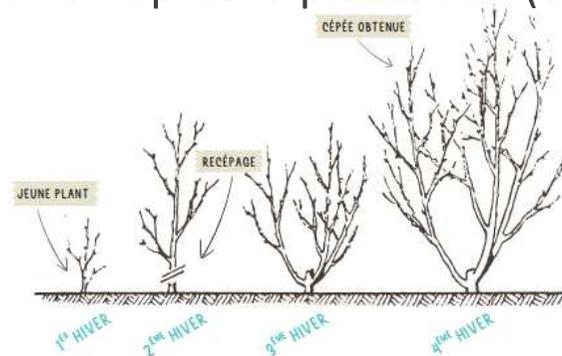
Si vous les laissez se développer ainsi, vous obtiendrez un alignement de baliveaux et non une **haie dense et homogène**.

Pour éviter cet inconvénient, **la taille de recépage s'avère indispensable**.

Quand? En fin d'hiver (idéalement en février)

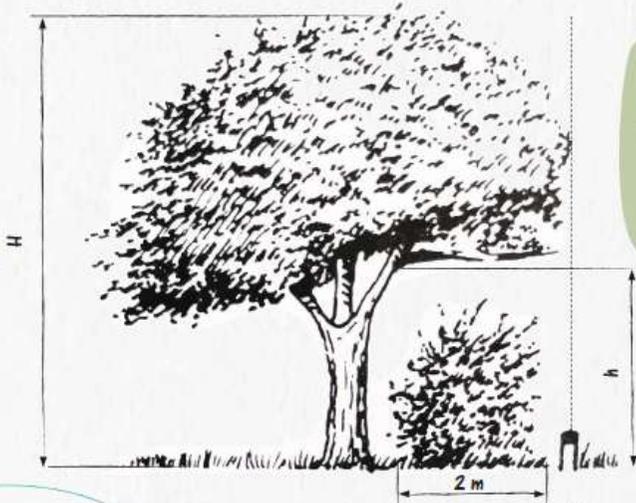
après la première saison de pousse, soit un an après la plantation (ou la 2^{ème} année en fonction de la croissance)

et hors période de gel.



L'APPLICATION SUR LES PLAIES DE TAILLE D'UN CICATRISANT (GOUDRON DE NORVÈGE OU AUTRE) N'EST PAS INDISPENSABLE SI VOUS UTILISEZ UN SÉCATEUR PROPRE ET BIEN AFFUTÉ.

Y A-T-IL UNE HAUTEUR MAXIMUM À RESPECTER ?



SI LE BRANCHAGE DÉPASSE SUR LE TERRAIN VOISIN, IL DEVRA ÊTRE COUPÉ À L'APLOMB DES BORNES. IL FAUT DONC PENSER À L'IMPLANTATION ET AUX ESSENCES ADAPTÉES.

H - A plus de 2 m d'un terrain voisin, une haie n'est plus limitée en hauteur, sauf cas particulier (présence de lignes électriques ou téléphoniques).

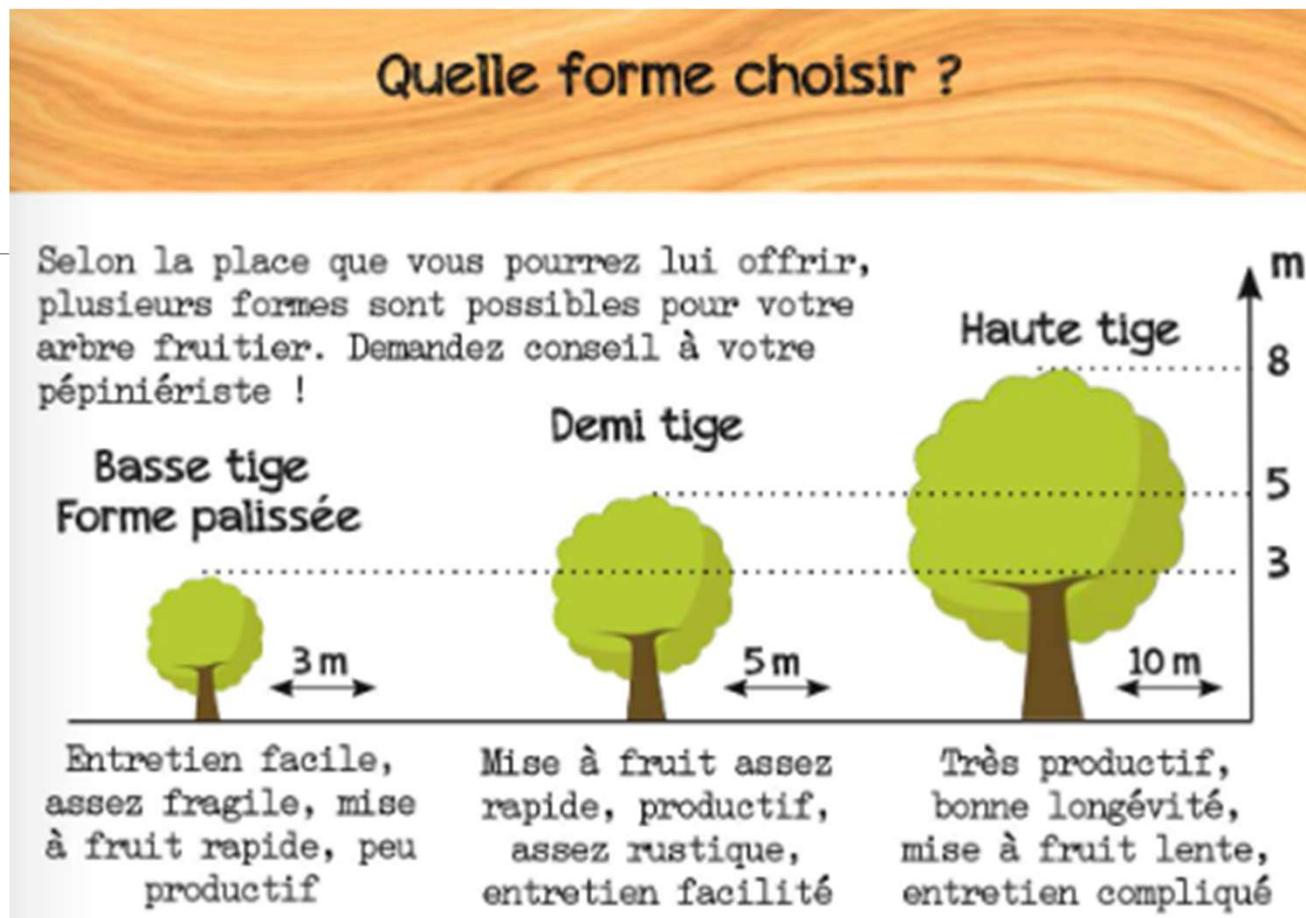
h A moins de 2 m d'un terrain voisin, une haie ne peut dépasser 2 m de hauteur. Il convient de choisir des arbustes et arbrisseaux de préférence.

Attention :
les plantations en bordure de voirie départementale sont soumises à autorisation

Les vergers

* Emplacement par arbre
Minimum = 36 m²

* Emplacement pour un verger
basse-tige de 6 arbres
Minimum = 250 m²



Source : guide société pomologique – Et si on plantait des variétés locales

Les conditions

Typologies	Bénéficiaires / Bons de commandes	Conditions
Haies champêtres (plantation)	Tous / plantation, régénération de haies, ripisyles (dont arbres à devenir de haut- jet)	50 ml – 6 espèces minimum – double rang
Haies champêtres (régénération)	Tous / plantation, régénération de haies, ripisyles (dont arbres à devenir de haut- jet)	50 plants minimum – 5 espèces minimum Objectif aboutir à une haie multi-strates (étagée), exception si en cas de plantation de haut-jet dans haie existante
Alignement d'arbres	Tous / alignements d'arbres	10 arbres espacés de 7 à 10 m
Vergers	Particuliers, usages privés / Plantation de vergers	6 à 15 arbres dont 3 variétés locales anciennes
	Communes et projets collectifs/ Plantation de vergers	15 arbres mini dont 20% variétés anciennes
Petits projets agroforesterie	Agriculteur Tous les bons de commande (dans la limite de 20 fruitiers T ou DT)	Superficie < 2ha Intraparcellaire : 30 à 100 arbres/ha Parcours : 560 plants/ha

Les taux d'aide

50% de subvention régionale

- **bonification à 80%** pour
 - **les projets portés par des exploitants agricoles** dès lors qu'il concerne le parcellaire agricole.
 - **les plantations ou régénérations de haies qui :**
 - sont inscrites dans un plan de gestion bocager certifié par l'AFAC, la CPCA ou Adefibois Berry
 - contribuent à améliorer la trame verte dès lors qu'elle est définie suffisamment précisément à l'échelle cadastrale (par exemple comme suite à un inventaire bocager ou inventaire de la biodiversité : IBC, ABC, autre processus)
 - prescrites dans un programme de travaux définis dans un cadre technique collectif (ex : CTMA, protection de captage...).
 - d'un linéaire de plantation de haie supérieur à 500 ml en cumulé
 - **les plantations qui s'inscrivent dans des aménagements aux abords de sites naturels et sites touristiques (co-visibilité) et le long de chemins de randonnées inscrits au PDIPR.**

Les dépenses éligibles

- les plants (arbustes, arbres et fruitiers) et accessoires (tuteurs, colliers, protections, paillage arbres d'alignement et fruitiers...) figurant dans les bons de commande
- les travaux de plantation à partir de 400 plants pour une haie ou de 15 arbres d'alignement ou fruitiers. *Ceux-ci sont effectués par une entreprise missionnée par le syndicat de pays sous réserve d'acceptation préalable du devis et des crédits disponibles. Le syndicat de Pays procède là-aussi à un groupement ; le demandeur n'a pas le choix du prestataire. Si son dossier est accepté, l'organisation des travaux se fera en concertation avec le prestataire retenu.*
- Les graines et la mise en défend pour les expérimentations de régénération naturelle
- Les accompagnements techniques rendus obligatoires pour les agriculteurs

Les protections individuelles de l'opération

❖ Jeunes plants

1 protection (différente taille et qualité selon les besoins et souhaits)

+ 2 tuteurs bambous OU 1 tuteur bambou + 1 échelas châtaignier OU 2 échelas châtaigniers (selon taille de la protection)



toujours accrocher la protection au tuteur

- en insérant le tuteur bambou dans les mailles ou l'encoche prévue
- en agrafant la protection au tuteur

❖ Alignements d'arbres et arbres fruitiers :

1 protection du tronc +1 tuteur acacia 230 cm + 1 collier + 1 dalle souple

Les accompagnements

Objectifs :

- améliorer la reprise des plants
- renforcer l'impact paysager et environnementaux des projets

Exigence : ne pas trop alourdir l'opération

Traduction concrète : nécessité d'un avis technique (externe à la structure)

Bénéficiaires	Agriculteurs (sur parcellaire agricole)	Collectivités
Accompagnement existant	Avis motivé à joindre au dossier	Avis motivé à joindre au dossier
Pas encore d'accompagnement	Le syndicat propose un accompagnement simple* (sur devis), financé à 80%	Le syndicat fait appel à ses partenaires : CAUE du Cher et selon localisation et enjeux (syndicats de rivière, ...)

* Conseils selon localisation et objectifs de la plantation : composition type (espèces, séquence) + aide à la cartographie + conseils préalables pour plantation, suivi et entretien

L'appel à projet et le calendrier de l'opération

- ❖ Juillet – Août : permanences pour questions/dépôt des dossiers
 - 16/07 AM , 21/07 PM , 21/08 AM, 27 et 29/08 toute la journée
 - **31 août : date maximale de dépôt des dossiers**
- ❖ Sept-Oct : examen et sélection des dossiers
- ❖ **Oct : information des bénéficiaires** et éventuellement modification des commandes selon disponibilités des plants
- ❖ Oct-Nov : commande groupée par le Pays auprès de ses fournisseurs
- ❖ **Mi-Janvier : livraison unique et groupée** des plants et accessoires de protection sur une journée
- ❖ Mars/ avril : Envoi de la facture par le Pays et paiement du reste à charge par le bénéficiaire

Le dossier de candidature à déposer

- ✚ Le dossier de demande (pages 13 à 16)
 - ! Une page par projet de plantation

 - ✚ Les pièces complémentaires à fournir
 - En particulier toutes pièces permettant de comprendre le projet dans son environnement (plan de localisation, de situation/implantation, photos)

 - ✚ Les bons de commande complétés
 - Selon la nature des plantations réalisées
- ! Les documents sont signés ; les demandeurs s'engagent à payer le reste à charge
- ! Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères minimums sera rejeté d'office



Merci de votre attention



Toutes les infos sur :

www.pays-berry-st-amandois.fr

Page des actualités

Contact :

Hélène Servant-Massé

Tél : 02 19 23 00 36

contact@pays-berry-st-amandois.fr

